

# CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°46 - JUIN 2019



## Le poids de l'histoire

Depuis la nuit des temps l'homme arpente ou navigue sur le fleuve à la recherche des espèces sauvages qui le peuple. Fort de notre attachement à la préservation des milieux aquatiques et au développement du loisir pêche nous occupons ce magnifique terrain d'activité pêche qu'est le fleuve Rhône. Grâce à notre capacité d'expertise, les pêcheurs usagers du fleuve sont devenus des acteurs incontournables, intégrés naturellement dans le circuit de décision liés au développement territorial. Les partenariats que nous construisons avec CNR vont dans ce sens. Nous avons pris un bon chemin il faut que cela continue.

Marc Doat, Président

## CONTACT

Fédération Départementale de Pêche  
de l'Ardèche  
16 av Paul Ribeyre  
07 600 Vals-les-Bains  
Tel : 04 75 37 09 68  
Courriel : [accueil.federation@peche-ardeche.com](mailto:accueil.federation@peche-ardeche.com) [www.peche-ardeche.com](http://www.peche-ardeche.com)

## CAHIER D'ACTEUR

### La Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche

La Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche est une association « loi de 1901 », agréée pour la protection de l'environnement et reconnue d'utilité publique. Un conseil d'administration de 16 bénévoles et une équipe de 10 permanents ont pour objectif de mettre en œuvre les statuts de l'association. Ainsi la Fédération a pour objet :

- Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre des actions de promotion du loisir pêche ;
- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

En tant que Fédération, elle regroupe 39 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) et comprend, en 2018, environ 25 000 adhérents.

Elle mène ses actions sur 3500 km de rivière en 1ère catégorie piscicole, 1500 km en 2ème catégorie, sur plusieurs plans d'eau et sur un linéaire de 150 km le long du fleuve Rhône.

### Un partenariat solide

CNR est le partenaire historique des Ateliers Pêche Nature Ardéchois. L'organisation en tryptique (AAPPMA, FDAAPPMA et Moniteurs Guide de Pêche) mise en place au sein de notre département est rendu possible grâce à ce partenariat. L'encadrement de ces écoles de pêche réalisé par les Moniteurs de la Compagnie des Guides de Pêche de l'Ardèche permet un encadrement professionnel de qualité et en toute sécurité. Aujourd'hui notre fonctionnement et nos APN sont montrés en exemple par le monde associatif halieutique. Ce sont de véritables écoles qui ont pour objectifs de former nos enfants à l'éco-citoyenneté et à les intégrer dans le système associatif de la pêche de loisir.

D'un autre côté, la CNR s'appuie sur l'expertise technique de la Fédération pour la réalisation de pêche d'inventaire ou de sauvetage lors de diverses études et travaux [étude des impacts des curages des confluences sur la Cance, l'Escoutay, le Doux et l'Eyrieux (2011-2017), restauration de milieux par exemple, entretien des systèmes de vidéocomptage sur les passes à poissons – Le Pouzin en 2018 ; Donzère en 2019-,...].

Cette confiance réciproque nous permet d'avancer de concert lorsque nos objectifs se croisent.

Néanmoins, cette consultation autour de la prolongation de la concession est le moment de se questionner sur la possibilité d'améliorer certains points liés à l'exploitation du Rhône.

# ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE SUR LE RHONE

## LA PRATIQUE DE LA PECHE SUR LE RHONE

Le Domaine Public Fluvial que constitue le Rhône est découpé en plusieurs lots dont les AAPPMA ou la Fédération louent les droits de pêche à l'Etat afin d'exercer leur loisir.

Dans le cadre de cette vision d'avenir pour le Rhône et notamment de la révision du schéma directeur, la pêche doit continuer à participer au développement du tourisme et de l'économie locale, tout comme d'autres usages.

L'étude « Impact Economique et Touristique de la Pêche en Ardèche » de 2013 indique que le poids économique du loisir pêche ardéchois est évalué à 19M€ par an, dont 41% est généré par les pêcheurs extérieurs au département.

Près de 40% des pêcheurs pratiquant dans notre département disent préférer le milieu « Fleuve Rhône et ses annexes » pour réaliser leur loisir pêche.

## LES ACCES

30% des pêcheurs cotisants à la FDAAPPMA de l'Ardèche, sont en possession d'une embarcation. La pêche au leurre sur le Rhône est aujourd'hui un véritable phénomène (les détaillants d'articles de pêche pourraient en témoigner). Il est donc très important de continuer notre travail engagé il y a déjà 2 ans avec CNR sur les accès au fleuve en bateau.

Cependant, les accès aux abords du fleuve en véhicule sont devenus très limités avec l'apparition de très nombreuses barrières, suite à la création de la ViaRhôna. Les arrêtés préfectoraux de circulation sur cette voie douce indiquent pourtant que « la circulation sur la Voie Verte ViaRhôna est autorisée aux véhicules des pêcheurs munis de leur carte de pêche. ».

Aujourd'hui, les très nombreux pêcheurs qui ne possèdent pas d'embarcation (bateau, kayak..) voient leur aire de loisir de plus en plus limité.



## LA RESTAURATION DE MILIEUX

Plusieurs projets de restauration de lînes ou l'enlèvement d'épis ont déjà été réalisés ces dernières années sur lesquels la Fédération de Pêche de l'Ardèche a été associée en tant que prestataire d'opérations de pêche de sauvetage ou comme partenaire technique.

Ce type de projet est à poursuivre et à amplifier, afin de reconquérir des milieux alluviaux plus dynamiques. Citons, par exemple, le projet à venir sur la commune de Baix.

# LA PRESERVATION DES MILIEUX ET DES ESPECES



## LA BIODIVERSITE

Le Rhône est un milieu riche en biodiversité de part la variabilité de ses habitats, sa diversité climatique et topographique, son rôle de colonne vertébrale entre les Alpes et la Méditerranée, en connexion (partielle ou totale) avec plusieurs types d'affluents.

A ce titre, les migrations amphihalines mais également d'espèces emblématiques (Apron du Rhône) doivent être favorisées sur le linéaire du Rhône mais également avec les affluents, en cohérence avec le PLAGEPOMI et les Zones d'Action Prioritaires (ZAP) : Ardèche, Ouvèze, Eyrieux, Doux, Cance,...Notamment, dans la ZAP alose-lamproie, 3 barrages de dérivation restent à équiper en PAP fonctionnelles.

Au-delà de la franchissabilité des ouvrages, c'est l'équipement en turbines ichtyocompatibles qui permettra de réduire l'impact de celles-ci sur les peuplements piscicoles.

La lutte contre l'érosion de la biodiversité passe également par le maintien ou la reconstitution des conditions d'habitabilité des milieux connexes (vieux Rhône, îlons, confluences, zones humides alluviales,...). Un axe de développement important prôné par l'Etat semble être la navigation tourisme : nous souhaitons attirer l'attention sur le batillage lié à ce type de pratique, qui peut entraîner des dégradations de berges.

Si la qualité des eaux du Rhône n'est pas directement dépendante des activités de la CNR, la préservation de celle-ci doit rester un objectif partagé par tous et des efforts sur la limitation des rejets de polluants et thermiques doivent être poursuivis à l'échelle du bassin.

## LES PRELEVEMENTS

Jusqu'à présent, le Rhône est considéré comme une ressource inépuisable. Si l'agriculture est le principal secteur consommateur d'eau de l'axe Rhône, les projections concernant l'alimentation en eau potable estiment à +20% les besoins d'ici 2030. En effet, la réaction systématique des collectivités fournisseuses d'eau potable lorsque des pénuries sont pressenties ou des restrictions mises en place est d'affirmer « qu'ils iront chercher l'eau du Rhône » y compris celles situées à plusieurs dizaines de km du fleuve. Or l'augmentation des demandes en eau quelque soit l'usage (AEP, agriculture, refroidissement, industrie) liée à plusieurs facteurs (croissance démographique, augmentation de la production agricole ou des surfaces irriguées à cause du réchauffement climatique, baisse de la nivologie, augmentation de l'évaporation) pourront générer des situations de tensions sur la ressource Rhône également, si aucune vision prospective et globalisante à l'échelle du bassin versant n'est mise en place.

L'anticipation de la baisse des débits est à mesurer pleinement pour la conduite à venir des ouvrages CNR d'une part, et des prélèvements d'autre part.

Ainsi, il semble important d'avoir une réflexion sur la communication autour de la sensibilité du fleuve lors de la prise des arrêtés de restriction des usages de l'eau dans les départements limitrophes, afin d'éviter le report des prélèvements sur le Rhône.

D'autre part, il conviendra dans le Schéma directeur révisé de promouvoir en premier lieu les économies d'eau des réseaux d'irrigation (rénovation) avant d'envisager des stockages ou du transfert de substitution depuis le Rhône.

# DES EFFORTS A POURSUIVRE...

## LA PRODUCTION D'HYDROELECTRICITE

La continuité biologique et sédimentaire est l'un des facteurs de résilience des milieux face au changement climatique. L'équipement en passe à poissons et vannes de dégrèvement est une mesure compensatoire à la création d'obstacles transversaux mais ne permet en aucun cas d'atteindre une efficacité comparable à l'absence d'ouvrages. C'est pourquoi la Fédération de Pêche de l'Ardèche est favorable à l'optimisation des équipements existants à travers le turbinage des débits réservés, la mise en place d'ouvrages de franchissements piscicoles, de turbines ichtyocompatibles, de turbines à meilleur rendement pour augmenter la production plutôt qu'à la création de nouveaux ouvrages.

D'autre part, une réflexion sur la réduction de l'impact des éclusées énergétiques serait bénéfique pour le milieu (turbine à plus bas seuil de déclenchement, évitement à certaines périodes de l'année,...).

*Nota* : l'accompagnement au développement des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles ne doit pas se faire au détriment de la transformation d'espaces agricoles en champs de centrales photovoltaïques.

## L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT

La préservation de l'espace de bon fonctionnement (EBF) du Rhône doit être un objectif majeur parmi les mesures d'adaptation au changement climatique. Ainsi dans une optique de prévention des risques inondations et de cohérence des politiques publiques, le développement des activités en zones inondables et de l'artificialisation des terrains (endiguements, voiries, zones d'activités...) doit être limité si ce n'est proscrit, afin de permettre au fleuve de « respirer » et de conserver une trame verte cohérente.

Les travaux de reconnexion et de restauration des milieux annexes engagés jusqu'à présent par la CNR doivent se poursuivre. De la même manière, restaurer les continuités au niveau des confluences avec les affluents serait bénéfique pour la TVB.



## Des partenaires à consulter...

- **ZABR** : Zone Atelier sur le Bassin du Rhône regroupe 24 établissements publics à caractère scientifique et technologique pour promouvoir, coordonner et valoriser les recherches sur le fonctionnement des hydrosystèmes du bassin du Rhône. Sa mission est d'**être à l'interface de la recherche et des applications** sollicitées par les grandes institutions en charge de la gestion de l'eau. <http://www.graie.org/zabr/index.htm>

- **Observatoire des Sédiments du Rhône (OSR)** : il a pour mission de produire, rassembler et gérer des données visant à caractériser les stocks et les flux sédimentaires, ainsi que les pollutions associées à ces sédiments. Il a également pour mission d'éclairer, par l'analyse de ces données, les gestionnaires et les élus. L'OSR est ainsi une plate-forme de recherche pluri-partenaire s'inscrivant dans une co-construction entre scientifiques et gestionnaires. <http://www.graie.org/osr/>

- Structures porteuses des sites **N2000** : « *Milieux alluviaux du Rhône aval* » (D4) par exemple

# CONCLUSION

Le projet de prolongation de la concession du Rhône est le moment de formuler des objectifs ambitieux pour la biodiversité, que ce soit en terme d'amélioration des équipements existants et des pratiques d'exploitation réalisées qu'en terme de renaturation des milieux et d'accompagnement des usages du fleuve.

Le dialogue a toujours été possible avec la CNR, dans le respect des objectifs de chacun. La prolongation de la concession va dans ce sens et nous nous en réjouissons.